



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 5 -  
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

### PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS - TOILES DE MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Madame Marjorie François, Adjointe.

#### Étaient présents

Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boissongotier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

#### Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huaumé, conseiller municipal.

#### S'étaient retirés de la séance

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, adjoints et Vincent d'Agostino, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS -  
TOILES DE MAYENNE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de commerce,

Vu le courrier de saisine de la SEM Laval Mayenne Aménagements en date du  
5 décembre 2023,

Vu le projet de statuts de la société de portage,

Vu le projet de pacte d'associés de la société de portage,

Vu le rapport de présentation concernant le projet de prise de participation de la  
SEM LMA au sein du capital de la société de portage,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La prise de participation de la SEM Laval Mayenne Aménagements au capital  
d'une société de portage d'un ensemble immobilier situé à Fontaine-Daniel avec  
la société Solutions&Co et la société Toiles de Mayenne pour un montant de  
225 000 €, est approuvée.

Article 2

Conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les  
représentants de la ville de Laval sont autorisés à approuver les délibérations  
proposées sur ce sujet au sein du conseil d'administration de la SEM Laval  
Mayenne Aménagements.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault, Bruno Bertier, Georges Poirier, Isabelle Eymon et  
Vincent D'Agostino, en tant qu'administrateurs de la SEM LMA, ont quitté la séance  
et n'ont donc pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault